



INGRE - Ville de 10 079 habitants, Située dans la Métropole d'Orléans
NOUS SOUHAITONS VOUS ACCUEILLIR AU SEIN DE NOS SERVICES en tant
que Responsable du Pôle Culture / Vie associative (H/F)
Cadre d'emplois des attachés territoriaux
Poste à temps complet

VOUS ETES :



Entreprenant, motivé, dynamique, aimez les challenges et souhaitez vous impliquer au sein d'une collectivité attractive, forte de nombreux équipements fraîchement livrés à faire vivre.

LA PROPOSITION SUIVANTE EST FAITE POUR VOUS :

Située dans la Métropole d'Orléans, Ingré, Ville dynamique de 10 079 habitants, connaît un développement soutenu du fait de l'**attractivité** de son territoire : qualité des infrastructures, équipements scolaires, culturels, sportifs et associatifs, dynamisme économique, sans oublier la **qualité de ses relations sociales et humaines**. La ville d'Ingré est en outre très engagée en matière de **transition écologique** et d'amélioration du cadre de vie.

Le développement de la ville conduit à réaliser des **investissements** importants et à **moderniser** les équipements existants. Il induit également des **relations** étroites et quotidiennes entre les services municipaux et les services métropolitains en charge de certaines politiques publiques (voirie, propreté, eau, assainissement etc).

Dans ce cadre, sous l'autorité hiérarchique de la directrice générale des services et en lien avec le cabinet du Maire et élus et conseillers délégués, vous piloterez l'ensemble de la direction de la culture constituée du service Culture-Vie associative, de la Médiathèque et de l'Ecole municipale de Musique.

Membre du Comité de Direction, vous assurez un rôle actif de conseil et d'aide à la décision des élus et contribuez au pilotage général de la collectivité.

Contexte

La Direction de la culture est constituée de 3 services qui vont nécessiter, dès la prise de fonctions, un engagement fédérateur et moteur de la part du titulaire du poste :

- **Le service culture – vie associative** (composé de 4 agents, en plus du Directeur (trice)) qui assure la programmation culturelle de la ville, les projets culturels et le suivi et la coordination des actions à destination des associations ingréennes. La programmation culturelle de la ville d'Ingré s'est renforcée depuis plusieurs années avec la mise en place de nouveaux formats permettant d'attirer de nouveaux publics. La ville dispose d'un nouveau pôle culturel, dont un espace scénique de près de 300 places, qui vient d'être agrandi. Des attentes fortes en termes d'animation du site sont attendues. Le Directeur(trice) est garant du bon déroulement, de la programmation de la saison culturelle et des événements culturels municipaux, à l'instar du festival Fest'i ou des événements associatifs (Groupe vie associative, Forum des associations). La création d'une maison des associations est également prévue ; un portage du projet sera nécessaire en cours de mandat. Le pilotage et le soutien au conseiller délégué à la vie associative, en lien avec l'agent dédié, l'animation, forment un enjeu du poste.

- **La Médiathèque-ludothèque La Parenthèse**, inaugurée en septembre 2026, avec 1200 m² de nouveaux espaces, une ludothèque et un jardin de lecture, sera à mettre en place, dans un esprit d'ouverture sur le monde associatif ingréen, les écoles et différents services municipaux et partenaires. Ce service est composé de 6 agents dont une responsable.

- **L'école municipale de musique**. 16 disciplines instrumentales sont enseignées ainsi que diverses pratiques collectives. Un agrandissement sera livré durant l'été 2026 permettant notamment de développer de nouvelles pratiques musicales. Le service est composé de 16 agents dont le responsable.

Fort de vos expériences, de vos compétences et de votre ENVIE, vous :

- ✚ Disposez de capacités managériales avérées ;
- ✚ Détenez une expérience du secteur culturel et en matière de développement de politique culturelle ;
- ✚ Faites preuve d'autonomie, de réactivité, de disponibilité (y compris une disponibilité horaire) et avez un esprit d'initiative ;
- ✚ Disposez de solides connaissances des collectivités territoriales ;
- ✚ Avez le sens de l'organisation, de la rigueur administrative et de gestion ainsi que de bonnes qualités rédactionnelles ;
- ✚ Détenez le Parchemin « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques ».

Vous aurez la charge des missions suivantes :

Le responsable du service culture assure le pilotage général de la direction dans un contexte de développement de la politique culturelle et associative. A ce titre, il aura pour missions principales de :

Piloter la politique culturelle de la ville

- Conseiller les élus dans la définition des orientations stratégiques des politiques culturelles, en lien avec les projets d'investissements nouvellement réalisés ;
- Assurer le rayonnement culturel de la ville en consolidant le projet culturel ;
- Mettre en œuvre le projet culturel de la ville en prenant en compte des différents publics, en particulier ceux qui semblent le plus éloignés de l'offre culturelle ;
- Concevoir la programmation culturelle de la Ville ;
- Promouvoir l'action culturelle de la ville.

Piloter les relations avec les associations

- Renforcer la coordination des actions entre la ville et les associations, et entre les différentes associations de la ville ;
- Structurer les relations entre la ville et les associations (subventions, mise à disposition de locaux, avantages en nature, planification des événements, ...) ;
- Suivre les manifestations mises en place par les associations, en lien avec les autres responsables de service concernés.

Assurer le management de la direction

- Être garant de la cohérence et de la complémentarité des actions menées au sein de la direction ;
- Concevoir et faire vivre des outils permettant de rendre compte de l'activité des services (bilans d'activité, notes, tableaux de suivi...) ;
- Superviser la gestion administrative et financière des différents secteurs, notamment la préparation et le suivi de l'exécution budgétaire, la recherche de co-financement ;
- Accompagner les responsables de services dans leur management, l'animation et l'encadrement de leurs équipes.

Favoriser la complémentarité des actions et les partenariats

- Développer les partenariats : partenaires institutionnels (Département, Région, Métropole, DRAC, ...), associatifs, scolaires, ... ;
- Participer à la conception et à l'animation des projets ou événements municipaux transversaux : Forum des associations, Fest'i, Saint-Loup, ... ;
- Garantir un développement harmonieux et cohérent de la Vie associative sur la ville en définissant et cadrant les modalités de la collaboration ville/associations ;
- Veiller à la bonne coordination des contraintes municipales et du service dédié.

Assurer la direction de l'ERP et du service location de salles

- Garantir la bonne mise en œuvre des règles d'accès et de sécurité en tant que chef d'établissement ;
- Assurer la veille réglementaire et les ajustements liés.

Participer activement aux réunions du comité de direction

- A Ingré, les membres du CODIR, réunis chaque semaine sous l'autorité de la Directrice générale, participent à la définition des orientations majeures de la collectivité. Il est attendu un rôle actif en termes de propositions, investissement, animation.
- Par ailleurs, tous les responsables de services sont invités à participer à des ateliers collaboratifs transversaux entre cadres sur des thèmes co-élaborés ou proposés (ex : mise en place de l'évaluation à 360 degrés ; intégration de l'IA, modernisation des entretiens annuels, mise en place de dispositifs de cotation des risques, etc). En tant que membre du CODIR, la personne retenue devra tenir un rôle particulièrement actif dans l'animation de ces ateliers.

Conditions de recrutement :

- ✚ Recrutement par voie statutaire, ou contractuel de droit public,
- ✚ Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux (catégorie A) ou équivalent,
- ✚ Rémunération adaptée au profil (statutaire + régime indemnitaire + 13^{ème} mois + participation mutuelle et prévoyance+ Comité d'Entraide (action sociale, voyages, séjours)),
- ✚ Poste à pourvoir dès que possible,
- ✚ Temps de travail : temps complet - 38 heures hebdomadaires.

NOUS SOMMES UNE COLLECTIVITE QUI PROMEUT ET A MIS EN PLACE :

- ✚ Un régime indemnitaire (primes) très attractif ;
 - ✚ Le compte-épargne-temps ;
 - ✚ Le forfait mobilité durable ;
 - ✚ La qualité de vie au travail avec des actions « Bien-être au travail » ;
- Et plein d'autres choses à découvrir et à construire !**

Renseignements auprès de Madame Cécile BLIN, Directrice Générale des Services, Tél : 02.38.22.85.41

Offre consultable sur le site de la Commune : www.ingre.fr

Date limite de candidature (lettre de motivation et CV) : **20 juin 2026 (dernier délai).**

Candidature à adresser par courriel : recrutement@ingre.fr